Nations Unies S/2005/611



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 septembre 2005
Français
Original: anglais

Lettre datée du 15 septembre 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord d'Accra III relatif à la Côte d'Ivoire, signé le 30 juillet 2004, à Accra, à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 5 août 2004 (S/PRST/2004/29) et à mes lettres précédentes transmettant au Président du Conseil les rapports du Groupe de suivi tripartite créé conformément à l'Accord d'Accra III.

Veuillez trouver ci-joint le texte du dix-septième rapport du Groupe de suivi tripartite, portant sur la période allant du 1er au 31 août 2005 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

05-52826 (F) 300905 300905

Annexe

Mise en œuvre de l'Accord d'Accra III, reconduit pour couvrir les Accords de Pretoria

Dix-septième rapport du Groupe de suivi tripartite portant sur la période allant du 1er au 31 août 2005

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de l'Accord d'Accra III en date du 30 juillet 2004, en vertu duquel le Groupe de suivi tripartite a été créé et dans lequel il a été prié de présenter des rapports périodiques sur la situation en Côte d'Ivoire et sur les progrès accomplis dans l'application de l'Accord, qui englobent désormais l'Accord et la Déclaration de Pretoria. Ce dix-septième rapport rend compte des principaux faits survenus entre les 1er et 31 août 2005.

II. Vue d'ensemble

2. Le Médiateur ayant déterminé que les lois promulguées par le Président Laurent Gbagbo le 15 juillet 2005 étaient conformes à l'esprit et à la lettre de l'Accord de Linas-Marcoussis, les Forces nouvelles ont déclaré, le 25 août, qu'elles ne désarmeraient pas tant que le Président Gbagbo demeurerait au pouvoir, qu'elles ne reconnaîtraient pas les élections présidentielles qui doivent se tenir en octobre 2005, pas plus que l'impartialité du Médiateur, l'accusant de se ranger du côté du Président Gbagbo. Elles ont toutefois annoncé le 29 août qu'elles désigneraient leurs représentants à la Commission électorale indépendante.

3. La situation générale de la sécurité s'était considérablement dégradée avant que les Forces nouvelles ne fassent leur déclaration le 25 août. Lors d'une interview accordée à la radio le 20 août, l'ancien chef d'état-major de la défense, le général Matthias Doué, a demandé publiquement que le Président Gbagbo soit écarté du pouvoir, déclarant que si la communauté internationale se refusait à le faire, il userait de tous les moyens pour atteindre son objectif déclaré. Les Forces nouvelles ont accueilli avec sympathie cette déclaration, qui a été fermement condamnée par la communauté internationale et, lors d'entrevues ultérieures avec la presse, le général Doué semble s'être rétracté publiquement.

4. Le retour annoncé dans le pays le 24 août 2005 de M. Henri Konan Bédié, ancien Président et chef du parti de l'opposition, le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), a été reporté *sine die*. L'Alliance houphouëtiste (RDPH), alliance des partis politiques qui avaient précédemment formé le Groupe des Sept (G-7) sans les Forces nouvelles, a annoncé le 29 août qu'à son avis, les conditions sur le terrain ne se prêtaient pas à la tenue d'élections et qu'il fallait donc prévoir une période de transition. L'Alliance a donc invité tous les signataires des divers accords de paix à engager des pourparlers en vue de la mise en place d'une période de transition à compter du 30 octobre, date limite prévue par la Constitution pour la tenue des élections.

5. L'absence des ministres de l'opposition lors de la réunion du Conseil des ministres du Gouvernement de réconciliation nationale le 25 août 2005 montre une nouvelle fois que les partis au conflit ivoiriens campent sur leurs positions respectives.

III. Faits nouveaux concernant le processus de paix

La mission de facilitation de Mbeki

6. C'est la première fois que la mission de facilitation de Mbeki est aussi gravement remise en cause depuis le début de l'effort de médiation entrepris par l'Union africaine. Au départ, plusieurs personnalités et journaux de l'opposition avaient prédit que la mission ne parviendrait pas à rétablir la paix en Côte d'Ivoire au moyen d'élections libres, justes et démocratiques. À la suite de la décision récemment prise par le Médiateur sur la question de la conformité des lois promulguées par le Président avec l'Accord de Linas-Marcoussis, les groupes d'opposition ont cherché à obtenir le départ du Médiateur, l'accusant de se ranger du côté du Président Gbagbo, et ce malgré l'engagement sans équivoque qu'ils avaient pris dans l'Accord de Pretoria approuvé par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies dans sa résolution 1603 (2005) de se conformer à toute décision du Médiateur dans cette crise.

7. Le Secrétaire général des Forces nouvelles, M. Guillaume Soro, et deux de ses collaborateurs ont rencontré le Président Mbeki à Pretoria le 22 août 2005 pour exprimer leur opposition à la décision prise. Le Médiateur a réitéré qu'il maintenait sa décision et qu'il considérait que les Forces nouvelles et les autres milices armées dans le pays devaient passer à la phase de cantonnement du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion, comme prévu dans l'Accord de Pretoria, et réaffirmé dans la Déclaration de Pretoria. En dépit de leur désaccord avec les dispositions des lois promulguées par le Président Gbagbo, notamment la loi sur la Commission électorale indépendante, les Forces nouvelles ont néanmoins annoncé le 29 août qu'elles autoriseraient M. Soro à désigner leurs représentants à la Commission.

Désarmement et démantèlement des milices

8. En vertu de l'Accord de Pretoria, la responsabilité du désarmement et du démantèlement de toutes les milices dans l'ensemble du pays incombait au Premier Ministre du Gouvernement de réconciliation nationale. Le désarmement effectif des milices progouvernementales dans l'ouest du pays, qui devait commencer à Guiglo avec le désarmement de quelque 2 000 combattants, n'a pas commencé le 23 août 2005 comme prévu, censément parce que le Comité national de désarmement, démobilisation et réinsertion (CNDDR) n'avait pu réunir des ressources financières suffisantes pour lancer le programme. D'autres retards ont été imputés à l'incapacité du Comité de donner des assurances à certaines milices qu'elles seraient intégrées dans le Programme national de démobilisation, désarmement et réinsertion. Malgré ces retards, il a été signalé que le regroupement et le démantèlement des milices progouvernementales dans l'ouest avaient commencé le 27 août sur le site du CNDDR à Duékoué.

Zone sous le contrôle des Forces nouvelles

9. Les dirigeants des Forces nouvelles se sont réunis à Bouaké du 15 au 19 août 2005. À l'issue de leurs entretiens, M. Soro s'est rendu à Pretoria où il a rencontré le Président Mbeki le 22 août. Malgré le retour de M. Soro en Côte d'Ivoire et les mesures prises par les forces impartiales pour assurer la sécurité des ministres des Forces nouvelles dans les zones tenues par le Gouvernement, ces ministres se sont retirés en bloc du Gouvernement de réconciliation nationale. Les Forces nouvelles ont annoncé le 25 août qu'elles ne poursuivraient pas les activités de désarmement, démobilisation et réinsertion tant que le Président Gbagbo demeurerait au pouvoir et qu'elles ne reconnaîtraient pas les élections, et elles ont demandé le départ du Médiateur. Cette annonce résultait du fait qu'elles n'avaient pas réussi à convaincre le Président Mbeki de revenir sur sa décision concernant les lois promulguées par le Président Gbagbo. Toutefois, les Forces nouvelles ont annoncé le 29 août qu'elles procéderaient à la désignation de leurs représentants à la Commission électorale indépendante.

Sécurité des zones sous le contrôle des Forces nouvelles durant le processus de désarmement, démobilisation, et réinsertion

10. Avant la déclaration faite le 25 août 2005 par les Forces nouvelles, la Médiation et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) avaient achevé l'élaboration du programme de formation destiné aux 600 auxiliaires de sécurité issus des rangs des Forces nouvelles, comme convenu dans l'Accord de Pretoria pour aider à maintenir l'ordre dans les zones sous le contrôle des Forces nouvelles pendant la phase de désarmement, démobilisation et réinsertion. Ce programme de formation a été lancé à Bouaké.

Éducation et examens de fin d'année

11. Le Ministre de l'éducation a annoncé le 26 août 2005 qu'un accord avait été conclu avec les Forces nouvelles pour permettre la tenue des examens de fin d'année pour l'année scolaire 2004-2005, question demeurée en suspens depuis la fin de l'année scolaire. Il a été proposé que tout au long du mois de septembre, des examens soient organisés à Bouaké et Korhogo ainsi que dans d'autres centres dans les zones sous le contrôle des Forces nouvelles afin que les résultats des examens de fin d'année puissent être publiés avant le début de la nouvelle année scolaire 2005-2006.

Processus électoral

12. Malgré l'intensification des tensions en Côte d'Ivoire, surtout à Abidjan, les partis politiques officiels ont continué de mobiliser leur base et leurs électeurs potentiels en vue des prochaines élections. Les meetings électoraux ont continué sans relâche à Abidjan et alentour et dans d'autres régions du territoire tenu par le Gouvernement. Le PDCI, parti de l'opposition, a tenu des congrès dans toutes les zones contrôlées par le Gouvernement et élu son candidat présidentiel en la personne de M. Henri Konan Bédié en prévision des futures élections.

13. L'arrivée en Côte d'Ivoire le 8 août 2005, de M. Antonio V. Monteiro, Haut Représentant du Secrétaire général de l'ONU pour les élections est généralement

considérée comme une mesure positive et opportune. La Commission électorale indépendante n'a pas commencé ses activités le 30 juillet, comme elle aurait dû le faire en raison de la position adoptée par les partis d'opposition et les Forces nouvelles dans la controverse suscitée par les lois promulguées par le Président Gbagbo. L'Institut national de statistique a testé sa méthode pour l'établissement des listes électorales dans plusieurs quartiers d'Abidjan et de sa grande banlieue en attendant que la Commission commence ses travaux.

14. Le fait que la Commission électorale indépendante n'a pas commencé ses travaux et, malgré les efforts de l'Institut national de statistique, n'a pas achevé le processus d'identification ni publié les listes électorales 90 jours avant la date des élections ainsi que l'exige la loi électorale, faisait douter de la possibilité de tenir ces élections le 30 octobre 2005, comme prévu par la Constitution. À cet égard, les Forces nouvelles et les commentateurs politiques de l'opposition ont demandé de reporter les élections et de prévoir une période de transition. Si la majorité des commentateurs politiques ont émis des réserves quant à la tenue de ces élections, seule l'Alliance houphouëtiste comprenant le PDCI, le Rassemblement des républicains, le Mouvement des Forces de l'avenir et l'Union pour la démocratie et la paix en Côte d'Ivoire ainsi que le Parti ivoirien des travailleurs, a déclaré catégoriquement qu'elle souhaitait une période de transition.

15. Malgré les préoccupations exprimées tout au long de la période considérée, M. Monteiro a rencontré le Président Mbeki le 17 août 2005 et publié une déclaration affirmant que l'objectif était toujours de tenir des élections le 30 octobre. Toutefois, il ressort de déclarations ultérieures qui lui ont été imputées qu'il serait disposé, si cela était absolument nécessaire, d'envisager d'apporter quelques aménagements au calendrier des élections. M. Monteiro doit présenter son rapport sur la tenue des élections au Conseil de sécurité de l'ONU le 31 août.

Presse

16. La couverture médiatique de la crise en Côte d'Ivoire demeure un motif de préoccupation. Les observateurs nationaux et internationaux ont demandé aux organes de presse de s'abstenir totalement d'inciter à la haine, à l'intolérance et à la xénophobie. Le chef d'état-major de la défense des Forces de défense et de sécurité, le général Philippe Mangou, a insisté sur ce point lors d'une réunion avec les journalistes, au cours de laquelle il leur a demandé de couvrir l'actualité de manière responsable afin de ne pas déchaîner les passions dans le pays.

Droits de l'homme

17. La situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire a continué de se détériorer au cours de la période considérée. Plusieurs organisations de défense des droits de l'homme continuent de faire état de graves violations de ces droits et d'atteintes au droit international humanitaire, telles que les détentions arbitraires, les massacres, le trafic d'enfants et les viols dans les zones sous le contrôle aussi bien du Gouvernement que des Forces nouvelles.

Aide humanitaire, redressement économique et reconstruction

18. L'économie ivoirienne continue de subir les conséquences néfastes de la crise. L'administration fiscale, la Direction générale des impôts (DGI), a continué de tenter d'élargir l'assiette de l'impôt au moyen de divers programmes dans les zones tenues par le Gouvernement dans le but d'accroître les recettes de l'État. Toutefois, le fléchissement de l'économie se poursuit et les perspectives demeurent sombres, les infrastructures continuant à se dégrader et à tomber dans un état de grand délabrement.

19. Les organismes d'aide humanitaire continuent de se plaindre des tracasseries auxquelles ils sont soumis aux points de contrôle, et parfois du non-respect de leurs symboles, de leurs biens et de leur personnel. Les conditions de vie de la population ivoirienne, en particulier dans l'ouest et le nord, continuent à se détériorer, avec d'importantes interruptions de l'approvisionnement en eau potable à la fois dans les zones rurales et urbaines et un accès de plus en plus limité aux soins de santé de base. On assiste à une recrudescence des maladies infantiles courantes qui avaient été enrayées et à une hausse des taux de mortalité. Selon des informations, il y aurait actuellement 500 000 personnes déplacées vulnérables, dont 120 000 à Abidjan et 30 000 à Yamoussoukro.

20. L'approvisionnement alimentaire des ménages est généralement demeuré stable; toutefois, du fait des déplacements de population et de l'augmentation du coût des transports, cette situation est précaire, de nombreux ménages se trouvant de plus en plus dans l'incapacité de faire face à la hausse des prix des produits alimentaires.

21. Le Comité national pour le redéploiement de l'administration a décidé de redéployer 17 000 fonctionnaires dans le nord et 3 000 dans l'ouest, mais le personnel requis pour la fourniture des services collectifs ne peut être déployé tant que leur sécurité n'est pas assurée.

IV. Conclusion

22. La Côte d'Ivoire se trouve à la croisée des chemins et est confrontée à de graves dangers. La catastrophe qui menace l'État et le peuple ivoiriens, essentiellement en raison des complots auxquels ne cessent de se livrer les acteurs politiques en présence, est désormais imminente et se rapproche dangereusement de jour en jour. Étant donné le chaos général que risquerait d'entraîner la non-tenue des élections présidentielles en octobre 2005, conformément à la date limite prévue dans le Constitution, le moment est venu pour la communauté internationale d'exiger des comptes de ceux qui tiennent en otage le pays et sa population en détresse.

L'Ambassadeur,
Président du Groupe de suivi
(*Signé* au nom du Groupe) Raph **Uwechue**

31 août 2005